

État-major des armées

Division emploi







Catalogue des modules génériques de forces interarmées

Publication interarmées PIA-7.0

N° D-13-00479/DEF/EMA/EMP.2/NP du 19 avril 2013



Intitulée *Catalogue des modules génériques de forces interarmées,* la Publication interarmées (PIA-7.0) respecte les prescriptions de l'*Allied Administrative Publication (AAP) 47(A)* intitulée *Allied Joint Doctrine Development*). Elle applique également les règles décrites dans le *Lexique des règles typographiques en usage à l'Imprimerie nationale* (LRTUIN, *ISBN 978-2-7433-0482-9*) dont l'essentiel est disponible sur le site Internet www.imprimerienationale.fr ainsi que les prescriptions de l'Académie française. La jaquette de ce document a été réalisée par le Centre interarmées de concepts, de doctrines et d'expérimentations (CICDE).

Attention : la seule version de référence de ce document est la copie électronique mise en ligne sur les sites Intradef et Internet du CICDE (http://www. cicde.defense.gouv.fr) dans la rubrique Corpus conceptuel et doctrinal interarmées !

Directeur de la publication

Vice-amiral Arnaud de TARLÉ
Directeur du CICDE

21 place Joffre-BP 31
75 700 PARIS SP 07
Téléphone du secrétariat : 01.44.42.83.31
Fax du secrétariat : 01.44.42.82.72

Auteurs

Document collaboratif

Conception graphique

Maréchal des logis-chef (TA) Noeline Y BIOH-KNUL
Maître Frank MARTINEZ

Crédits photographiques

Ministère de la Défense

Imprimé par

EDIACA
Section IMPRESSION
76 rue de la Talaudière-BP 508
42007 SAINT-ETIENNE cedex 1
Tél : 04 77 95 33 21 ou 04 77 95 33 25



PIA-7.0

CATALOGUE DES MODULES GÉNÉRIQUES DE FORCES INTERARMÉES

N° D-13-004791/DEF/EMA/EMP.2/NP du 19 avril 2013

(PAGE VIERGE)

Lettre de promulgation

Paris, le 19 AVR. 2013
N° D-13-004791/DEF/EMA/EMP.2/NP

1. Cette nouvelle publication interarmées constitue l'actualisation de la PIA-05.402 « catalogues des modules génériques de forces interarmées », parue en 2003.

2. Ce nouveau « catalogue des modules génériques de forces interarmées » est accessible à tous via une base de données (DBM) consultable sur le réseau intradef.

3. Ce catalogue de modules a été créé afin de mettre sur pied un système souple permettant, par le regroupement de cellules élémentaires d'armée ou interarmées, d'obtenir les capacités nécessaires à la gestion de toute crise. Il s'agit d'un document exhaustif, contractuel, fort utile à la planification et à la conduite des opérations. Les annexes numérisées sont constituées des différentes bases de données dont le format est totalement compatible avec les logiciels de planification et de projection des forces de l'OTAN.

4. Il est essentiel pour maintenir l'efficacité de ce processus que les contributeurs (armées, directions et services) tiennent à jour cet outil, et que les utilisateurs (planificateurs et générateurs de force) s'approprient cette base de données qui constitue une aide remarquable sur le plan opérationnel.

Le général de division Pierre CHAVANCY
Chef de la division « emploi » de l'état-major des armées

ETAT-MAJOR DES ARMEES N° 11

(PAGE VIERGE)

Récapitulatif des amendements

1. Ce tableau constitue le recueil de tous les amendements proposés par les lecteurs, quels que soient leur origine et leur rang, transmis à la division EMPLOI de l'État-major des armées (EMA) en s'inspirant du tableau proposé en annexe A (voir page 25).

2. Les amendements validés par la division Emploi de l'EMA sont inscrits **en rouge** dans le tableau ci-dessous dans leur ordre chronologique de prise en compte.

3. Les amendements pris en compte figurent **en violet** dans la nouvelle version.

4. Le numéro administratif figurant au bas de la première de couverture et la fausse couverture est corrigé **(en caractères romains, gras, rouge)** par ajout de la mention : ***« amendé France le jour/mois/année. »***

5. La version électronique du texte de référence interarmées amendé remplace la version antérieure dans toutes les bases de données informatiques.

N°	Amendement	Origine	Date de validité
1			
2			
3			
4			
5			
6			
7			
8			
9			
10			
11			
12			
13			
14			
15			
16			

(PAGE VIERGE)

Références et préface

Références

a. Cette publication annule et remplace l'instruction 10000, PIA-05.402, « catalogue des modules génériques de forces interarmées » N°701/DEF/EMA/EMP.3/NP du 21 août 2003.

b. DIA-3.

c. DIA 5.

Préface

- ➔ **Ce catalogue a été créé afin de mettre sur pied un système souple permettant, par le regroupement de cellules élémentaires d'armées ou interarmées, d'obtenir les capacités nécessaires à la gestion de toute crise.**
- ➔ **Il s'applique non seulement aux théâtres extérieurs mais aussi au territoire national.**
- ➔ **Ce catalogue est la référence interarmées des modules projetables.**

1. En raison de la diversité des types concevables d'opérations, il n'existe pas de forces interarmées d'intervention constituées en permanence.

2. Il est donc nécessaire pour chaque opération, nationale comme multinationale, de mettre en cohérence un ensemble de capacités répondant à la mission ordonnée et prêtes à être mises en œuvre.

3. Les modules génériques des armées, directions et services pouvant entrer dans la composition d'une force interarmées sont répertoriés dans les annexes terre, air, mer et interarmées de ce catalogue.

4. La « **modularité** » est un principe d'organisation consistant à disposer de structures organiques à base de sous-ensembles complets (modules) qui peuvent être regroupés à la demande, pour composer une force ou un état-major adapté à une opération donnée.

5. Un « module » est un élément organique projetable disposant en propre des capacités lui permettant d'accomplir, de manière autonome, une ou plusieurs tâches spécifiques contribuant à la réalisation d'une fonction (ou sous-fonction) opérationnelle dite fonction principale du module.

6. Un « module » peut être composé d'une ou de plusieurs « cellules ».

Présentation des données

7. Les données figurant dans les annexes de ce catalogue sont présentées sous forme de données numériques accessibles via l'application DBM Web consultable sur les portails Intradef d'armées pour ce qui les concerne.

8. Ces données sont utilisées par les logiciels TOPFAS (planification opérationnelle), ADAMS (planification du mouvement) de l'OTAN, ainsi que par les systèmes de simulation.

(PAGE VIERGE)



Domaine 7 *Préparation opérationnelle*

Les documents du domaine 7 sont placés sous la direction d'EMA.EMPLOI

Visions politiques

- Stratégie européenne de sécurité 2003
- Concept stratégique de l'OTAN 2010
- Livre Blanc sur la défense et la sécurité nationale (LBDSN-2013)
- Dissuasion nucléaire: Eléments constitutifs de la doctrine française

Concept interarmées

- *MC 0400/3 2012* – NATO CONFIDENTIAL
- CIA-01 CEF (English) – Concept d'emploi des forces

Cliquez sur le document choisi pour le faire apparaître à l'écran !

Doctrines interarmées

- *AJP-01 Allied Joint Doctrine*
- DIA-01 DEF (English) – Doctrine d'emploi des forces

Publications interarmées

- PIA-0.1 Contrats OPS 1/4
- PIA-0.1 Contrats OPS 2/4
- PIA-0.1 Contrats OPS 3/4
- PIA-0.1 Contrats OPS 4/4
- PIA-7.0.1 ENU
  - PIA-7.0.1.1 Guépard
- PIA-7.0.2 *NRF*
- PIA-7.0.3 BG 1500 UE
- PIA-7.0 Catalogue des Mod. Génériques de forces IA
- PIA-7 PRÉPA-OPS IA
  - PIA-207 Mes. de sécu. lors des tirs
  - PIA-7.1 Dir. PRÉPA OPS 2013-2017
    - PIA-7.1.1 Entr. Phys. MIL et sportif
  - PIA-7.3 MONTage des EXercices IA
  - PIA-7.5 Utilisation des BDD BADEX
  - PIA-7.7 RETEX des armées
    - PIA-7.7.1 CR de fin de mission
    - PIA-7.7.6 Archives opérationnelles
    - PIA-7.7.7 Restes explo. de guerre
  - PIA-7.9 Accidents arm/mun,
  - PIA-7.10 Ins. mesures sécu. dém. pub.

Réflexions Doctrinales & Concepts Exploratoires

- RDIA-2012/005 EXDOC

Publications de l'EMUE

- *14176/203 Draft EU TRN Policy*
- *11970/04 Draft EU TRN Concept*
- *8373/101 EU Exercise Policy*
- *9329/04 EU Exercises*

(PAGE VIERGE)

Sommaire

(PAGE VIERGE)

Introduction

> « L'organisation des forces doit permettre leur fractionnement en cellules élémentaires, susceptibles d'être regroupées à la demande, en ensembles cohérents, disposant de toutes les capacités de commandement, d'action, d'appui et de soutien nécessaires à l'intervention. Le principe de modularité sera la condition de l'efficacité de toute organisation. »
>
> Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale.

1. Décrit dans la DIA-5, le processus de génération de forces est primordial pour affecter aux missions fixées, les moyens nécessaires qui déterminent la crédibilité et l'efficacité de l'engagement. Il débute dès l'élaboration des options stratégiques.

2. Selon le processus décrit dans la doctrine interarmées DIA-3 (ex PIA 05 200), le Centre de planification et de conduite des opérations (CPCO) est en charge de planifier les opérations dans lesquelles la France pourrait être engagée. Au cours de la phase 3 de cette planification, le Groupe de planification opérationnelle (GPO) élabore le concept d'opération (CONOPS) qui est approuvé par le CEMA. L'analyse des tâches à accomplir dans le CONOPS permet l'élaboration d'une expression de besoin en force.

3. Afin de répondre à ce besoin, les capacités opérationnelles de chaque armée, service et direction sont décrites au sein de la PIA-7.0, le catalogue de modules génériques de forces interarmées.

4. La PIA-7.0 est l'illustration des capacités nécessaires à la gestion de toute crise. La version actuelle, tout en prenant en compte les évolutions de doctrine au sein de l'OTAN et de l'UE, s'attache :

   a. À centrer le catalogue des modules sur son aspect base de données ;

   b. À s'appliquer aux théâtres extérieurs et au territoire national.

(PAGE VIERGE)

Chapitre 1
Mode d'emploi du DBM

« Au niveau national, l'efficacité et la cohérence des opérations militaires sont liées à l'existence d'une doctrine interarmées. C'est à partir de celle-ci que s'élabore la doctrine propre à chaque armée. Pour garantir l'aptitude des moyens nationaux à opérer au sein de dispositifs alliés, les doctrines françaises doivent être compatibles avec celles de l'OTAN..»

Concept d'emploi des forces.

Section I – Présentation des données

101. Les annexes de la PIA-7.0 se présentent sous la forme de bases de données dont le format est celui adopté par l'OTAN pour les outils ADAMS (*Allied Deployment and Movement System*) et TOPFAS (*Tool for Operational Planning, Force Activation and Simulation*).

102. Ces bases de données doivent être constituées à l'aide du logiciel DBM WEB (*Database Management Module version WEB*) élaboré par la NCIA (*NATO Consultation, Command and Control Agency*).

103. Le catalogue de modules génériques de projection est organisé en quatre annexes : Air, Terre, Marine nationale, et Interarmées.

104. Les modules sont présentés en trois volets :

a. Volet 1 : description du module ;

b. Volet 2 : tableau unique d'effectifs et de matériels (TUEM) ;

c. Volet 3 : données logistiques.

Classification des données

105. Les données sont au maximum DIFFUSION RESTREINTE.

106. Le besoin d'intégration de données classifiées sera précisé auprès de l'EMA/EMPLOI.

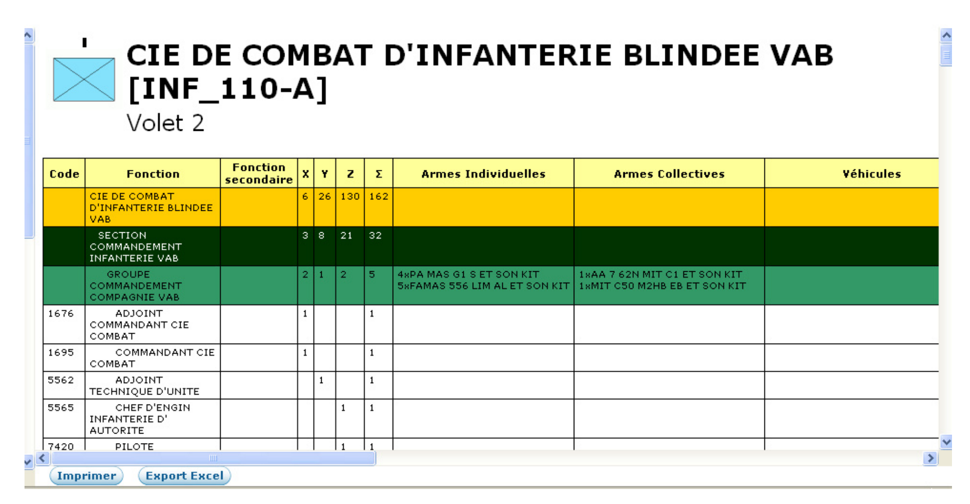
Section II – Élaboration des volets

Volet 1

107. Le volet 1 contient la description du module sous la forme textuelle. Il s'agit des principaux éléments descriptifs du module, son emploi, ses limitations ou toute information supplémentaire jugée nécessaire au planificateur.

Volet 2

108. Le volet 2 contient la composition du module en termes d'unités, d'effectif et d'équipements. Cette composition est établie à partir des données sources.



CIE DE COMBAT D'INFANTERIE BLINDEE VAB [INF_110-A]

Volet 2

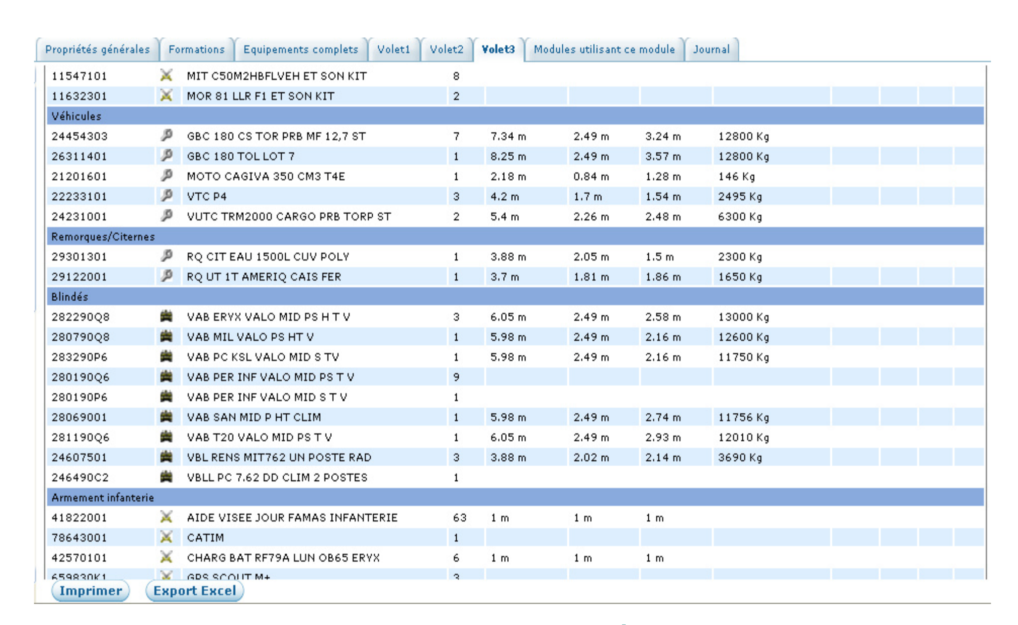
Code	Fonction	Fonction secondaire	X	Y	Z	Σ	Armes Individuelles	Armes Collectives	Véhicules
	CIE DE COMBAT D'INFANTERIE BLINDEE VAB		6	26	130	162			
	SECTION COMMANDEMENT INFANTERIE VAB		3	8	21	32			
	GROUPE COMMANDEMENT COMPAGNIE VAB		2	1	2	5	4xPA MAS G1 S ET SON KIT 5xFAMAS 556 LIM AL ET SON KIT	1xAA 7 62N MIT C1 ET SON KIT 1xMIT C50 M2HB EB ET SON KIT	
1676	ADJOINT COMMANDANT CIE COMBAT		1			1			
1695	COMMANDANT CIE COMBAT		1			1			
5562	ADJOINT TECHNIQUE D'UNITE			1		1			
5565	CHEF D'ENGIN INFANTERIE D' AUTORITE				1	1			
7420	PILOTE				1	1			

Imprimer Export Excel

FIG 3 – *Volet 2.*

Volet 3

109. Le volet 3 contient la description logistique du module. Il indique entre autres le poids, le métrage linéaire et la consommation théorique pour 1 jour de combat. Les informations contenues dans ce volet sont calculées automatiquement à partir des propriétés des équipements. A ce titre, les responsables des bases de données de matériels qui alimentent DBM (par exemple SIMAT pour l'armée de terre) doivent avoir une attention particulière concernant la fiabilité de leurs données.



Propriétés générales | Formations | Equipements complets | Volet1 | Volet2 | Volet3 | Modules utilisant ce module | Journal

11547101	MIT C50M2HBFLVEH ET SON KIT	8				
11632301	MOR 81 LLR F1 ET SON KIT	2				
Véhicules						
24454303	GBC 180 CS TOR PRB MF 12,7 ST	7	7.34 m	2.49 m	3.24 m	12800 Kg
26311401	GBC 180 TOL LOT 7	1	8.25 m	2.49 m	3.57 m	12800 Kg
21201601	MOTO CAGIVA 350 CM3 T4E	1	2.18 m	0.84 m	1.28 m	146 Kg
22233101	VTC P4	3	4.2 m	1.7 m	1.54 m	2495 Kg
24231001	VUTC TRM2000 CARGO PRB TORP ST	2	5.4 m	2.26 m	2.48 m	6300 Kg
Remorques/Citernes						
29301301	RQ CIT EAU 1500L CUV POLY	1	3.88 m	2.05 m	1.5 m	2300 Kg
29122001	RQ UT 1T AMERIQ CAIS FER	1	3.7 m	1.81 m	1.86 m	1650 Kg
Blindés						
282290Q8	VAB ERYX VALO MID PS H T V	3	6.05 m	2.49 m	2.58 m	13000 Kg
280790Q8	VAB MIL VALO PS HT V	1	5.98 m	2.49 m	2.16 m	12600 Kg
283290P6	VAB PC KSL VALO MID S TV	1	5.98 m	2.49 m	2.16 m	11750 Kg
280190Q6	VAB PER INF VALO MID PS T V	9				
280190P6	VAB PER INF VALO MID S T V	1				
28069001	VAB SAN MID P HT CLIM	1	5.98 m	2.49 m	2.74 m	11756 Kg
281190Q6	VAB T20 VALO MID PS T V	1	6.05 m	2.49 m	2.93 m	12010 Kg
24607501	VBL RENS MIT762 UN POSTE RAD	3	3.88 m	2.02 m	2.14 m	3690 Kg
246490C2	VBLL PC 7.62 DD CLIM 2 POSTES	1				
Armement infanterie						
41822001	AIDE VISEE JOUR FAMAS INFANTERIE	63	1 m	1 m	1 m	
78643001	CATIM	1				
42570101	CHARG BAT RF79A LUN OB65 ERYX	6	1 m	1 m	1 m	
659830K1	GPS SCOUT M+	3				

Imprimer Export Excel

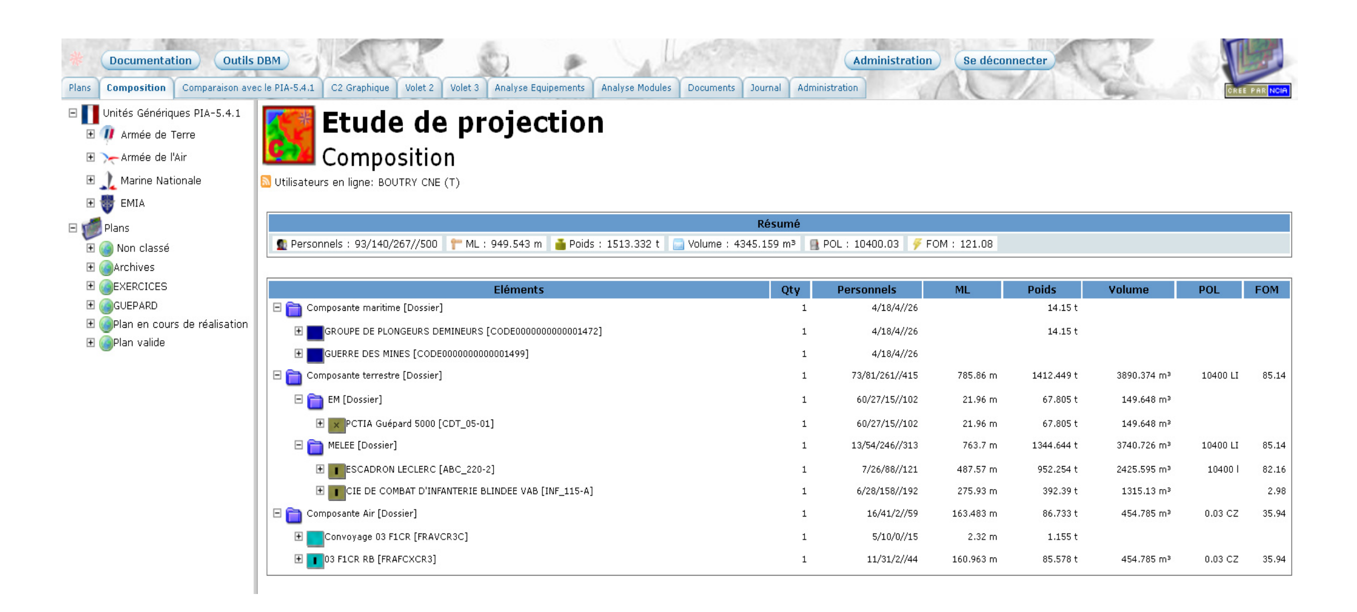
FIG 4 – *Volet 3.*

Section III - Utilisation du catalogue interarmées de modules génériques

110. Parmi les données opérationnelles, il convient de distinguer les structures de forces établies à des fins de référence (modules génériques de projection décrits dans les chapitres précédents) et celles établies à des fins de projection ou d'exercice. Les premières seront désignées modules opérationnels de référence, les secondes forces opérationnelles de circonstance.

Section IV – Responsabilités pour la création de forces de circonstance

111. L’actualisation des forces opérationnelles de circonstance (exemple : l’alerte GUÉPARD) est à la charge des entités qui exploitent les modules de références afin de réaliser des générations de forces opérationnelles de circonstances.



Eléments	Qty	Personnels	ML	Poids	Volume	POL	FOM
Composante maritime [Dossier]	1	4/18/4//26		14.15 t			
GROUPE DE PLONGEURS DEMINEURS [CODE0000000000001472]	1	4/18/4//26		14.15 t			
GUERRE DES MINES [CODE0000000000001499]	1	4/18/4//26					
Composante terrestre [Dossier]	1	73/81/261//415	785.86 m	1412.449 t	3890.374 m³	10400 LI	85.14
EM [Dossier]	1	60/27/15//102	21.96 m	67.805 t	149.648 m³		
PCTIA Guépard 5000 [CDT_05-01]	1	60/27/15//102	21.96 m	67.805 t	149.648 m³		
MELEE [Dossier]	1	13/54/246//313	763.7 m	1344.644 t	3740.726 m³	10400 LI	85.14
ESCADRON LECLERC [ABC_220-2]	1	7/26/88//121	487.57 m	952.254 t	2425.595 m³	10400 l	82.16
CIE DE COMBAT D'INFANTERIE BLINDEE VAB [INF_115-A]	1	6/28/158//192	275.93 m	392.39 t	1315.13 m³		2.98
Composante Air [Dossier]	1	16/41/2//59	163.483 m	86.733 t	454.785 m³	0.03 CZ	35.94
Convoyage 03 F1CR [FRAVCR3C]	1	5/10/0//15	2.32 m	1.155 t			
03 F1CR RB [FRAFCXCR3]	1	11/31/2//44	160.963 m	85.578 t	454.785 m³	0.03 CZ	35.94

112. Ainsi, lors de la création d’une force opérationnelle de circonstance (projection, exercice, études capacitaires ou logistiques), un créateur est désigné.

113. Le créateur d’une force opérationnelle de circonstance est seul responsable de définir les droits d’accès à sa force.

114. La création, l’accès et la gestion des forces opérationnelles de circonstance sont réalisés par l’application DBM-GENFORCES, accessible via le site Intradef du CFT ou via le lien http://www.dbm-genforces.terre.defense.gouv.fr .

(PAGE VIERGE)

Chapitre 2
Responsabilités et mises à jour

Section I – Responsabilités

201. EMA/EMPLOI est responsable de la PIA-7.0.

202. EMA/CPI est responsable de l'évolution et du maintien en condition opérationnelle des outils DBM.

203. EMA/CPCO, en tant que bénéficiaire principal, est responsable de la coordination d'ensemble des acteurs en charge de mettre à jour annuellement DBM.

204. DGA/CATOD est responsable de la contractualisation des évolutions des outils DBM, au travers de l'arrangement d'application qui est à la charge de EMA/CPI. Il recherche également l'efficience dans l'emploi des données de la PIA-7.0 dans les domaines fonctionnels directement dépendants de la génération de force.

205. L'administrateur des données de l'annexe terre de la PIA-7.0 est l'officier de marque des outils DBM. A ce titre, il est responsable :

a. De la formation des primo-formateurs des outils DBM ;

b. De la rédaction des protocoles d'échanges d'informations entre chaque responsable de données sources et l'armée bénéficiaire.

c. L'officier de marque est appelé à courte échéance à rejoindre un organisme interarmées.

Section II - Mises à jour des données

206. Chaque armée, direction et service interarmées est responsable de la description et de la mise à jour des modules de son domaine de responsabilités. A ce titre une directive d'armée, de direction ou de service sera rédigée par ces derniers. Les modules sont décrits et mis à jour à l'aide des outils fournis par l'EMA/CPI et DGA/CATOD.

207. L'actualisation des données présentes sous DBM doit être réalisée au moins annuellement. Les directives d'armées, direction ou service en préciseront les modalités de mise en œuvre pour ce qui relève de leurs domaines de responsabilité.

Constitution de la base de données

208. DBM WEB est une application dérivée du « DBM Tool » de l'OTAN utilisé pour la maintenance des données de référence de TOPFAS. Seule la maintenance des unités génériques a été conservée. L'objectif de ce logiciel est de gérer les unités génériques françaises de la PIA-7.0.

209. Cette application développée sous la technologie Web est installée sur Intradef. Ainsi l'ensemble des données figurant dans le catalogue des modules génériques de forces interarmées est accessible « en ligne », sur Intradef, et peut être modifié à distance, « en temps réel ».

Il est nécessaire d'utiliser ce logiciel pour élaborer, manipuler ou mettre à jour la base de données afin d'éviter toute perte d'interopérabilité entre les annexes et avec les différents logiciels clients des données de la PIA-7.0.

210. Les unités génériques sont gérées par DBM WEB qui permet d'intégrer dans les champs de la base de données l'ensemble des informations nécessaires à la description de l'unité : désignation, code d'identification RIC (Reportable Item Code), matériels. Par ailleurs, chaque

matériel est décrit en détail, particulièrement en ce qui concerne ses paramètres logistiques : masse totale, dimensions (longueur, largeur, hauteur, volume) en situation de transport et en situation opérationnelle, consommation, etc.

Les données sources

211. Les données relatives aux effectifs sont récupérées à partir des systèmes d'informations RH de chaque armée, direction ou service. Ces données comportent la liste des codes fonctions, et les caractéristiques associées (libellé, niveau de responsabilité, domaine d'appartenance, etc…).

212. Les données relatives aux matériels sont récupérées à partir des systèmes d'informations matériels de chaque armée, direction ou service. Ces données comportent la liste des identifiants des matériels (exemple : code EMAT 8 pour l'Armée de terre) et les caractéristiques associés (libellés, poids, longueur, largeur, etc…).

213. Afin de garantir la fiabilité et l'intégration des données sources, un protocole d'échange d'information est établi entre chaque responsable de données sources et l'armée bénéficiaire.

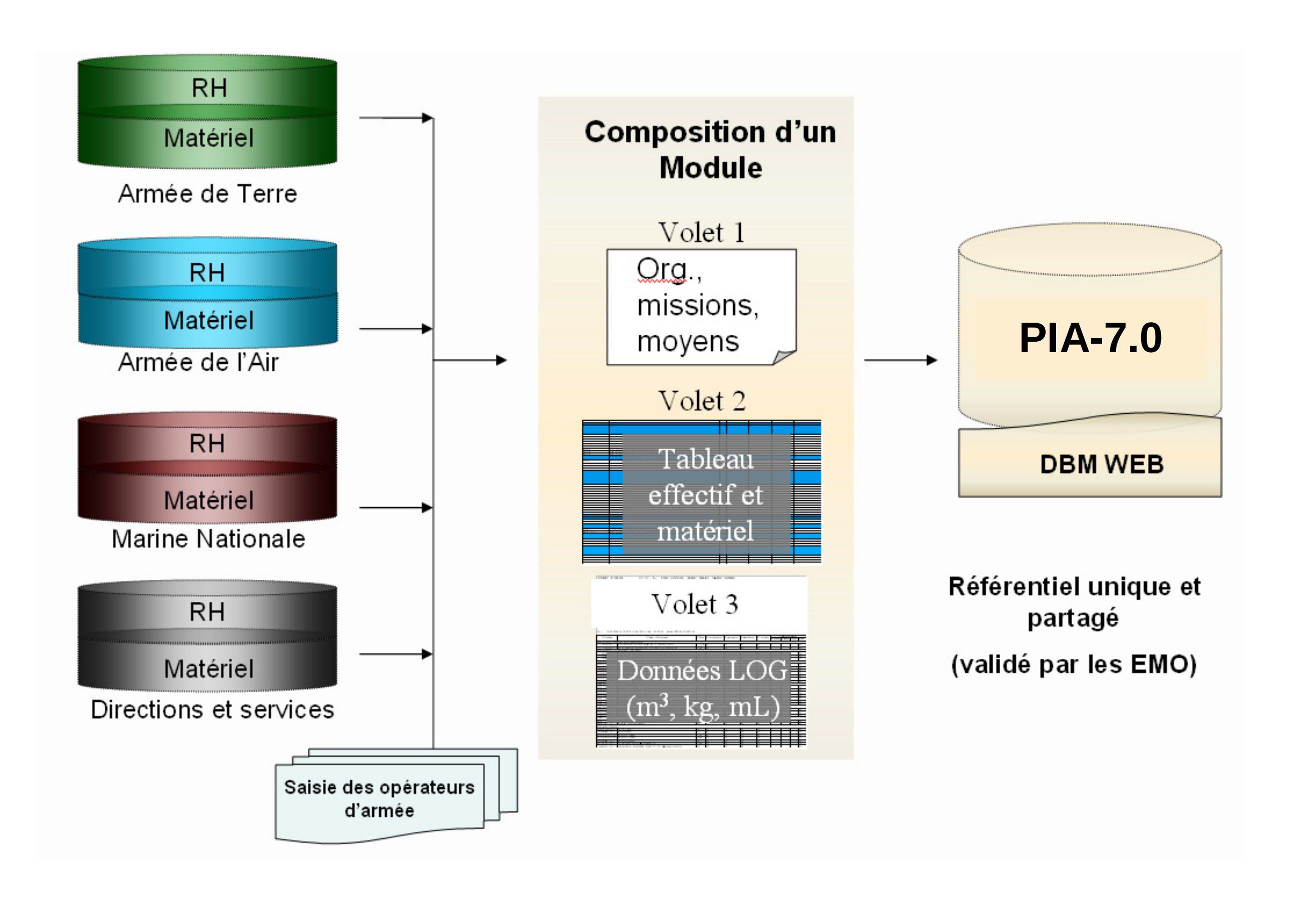


FIG 2 – *Données sources*.

Évolution des outils DBM

214. Les besoins d'évolutions de DBM seront transmis à l'officier de marque. Après avoir réalisé le regroupement, jugé de la cohérence technico-opérationnelle du besoin et proposé les adaptations tant techniques que fonctionnelles, l'officier de marque transmettra l'ensemble des besoins à l'EMA/CPI.

215. Le cycle d'actualisation sera définitivement élaboré après un premier retex et fera l'objet d'un amendement à cette PIA.

Section III - Formation et soutien

216. Chaque armée, direction et service contributeur à la PIA-7.0 désignera un primo-formateur qui sera formé par l'officier de marque à l'emploi de la suite de logiciels DBM.

217. L'officier de marque des outils DBM demeure en appui technico-fonctionnel en cas de difficultés sur la création de forces opérationnelles de circonstance sous DBM-Genforces.

(PAGE VIERGE)

Demande d'incorporation des amendements

1. Le lecteur d'un document de référence interarmées ayant relevé des erreurs, des coquilles, des fautes de français ou ayant des remarques ou des suggestions à formuler pour améliorer sa teneur, peut saisir le CICDE en les faisant parvenir (sur le modèle du tableau ci-dessous) au :

État-major des armées
Division Emploi
14, rue Saint Dominique
75700 PARIS SP 07

ou en téléphonant au 821 752 24 62 pour obtenir l'adresse électronique valide à cette époque ;

ou encore en ligne sur les sites Intradef ou Internet du CICDE à l'adresse **http://www.cicde.defense.gouv.fr**

N°	Origine	Paragraphe (n°)	Alinéa	Ligne	Commentaire
1					
2					
3					
4					
5					
6					
7					
8					
9					
10					
11					
12					

2. Les amendements validés seront répertoriés en rouge dans le tableau intitulé *« Récapitulatif des amendements »* figurant en page 7 de la version électronique du document (l'impression d'une nouvelle édition doit demeurer exceptionnelle).

(PAGE VIERGE)

Annexe B
Lexique

Partie I – Sigles, acronymes et abréviations

Sigles

B01. Dans un sigle, chaque lettre se prononce distinctement comme si un point les séparait.

Acronymes

B02. Un acronyme se compose d'une ou de plusieurs syllabes pouvant se prononcer comme un mot à part entière.

Abréviations

B03. Ce lexique ne prend en compte que les abréviations conventionnelles telles que définies dans le *Lexique des règles typographiques en usage à l'imprimerie nationale* (LRTUIN), pages 5 à 11.

Charte graphique du lexique

B04. Dans ce lexique, tous les caractères composant un sigle, un acronyme ou une abréviation sont écrits en lettres capitales afin que le lecteur puisse en mémoriser la signification.

B05. Les sigles, acronymes et abréviations d'origine française sont écrits en **Arial gras, taille 9, caractères romains, couleur rouge**. Les sigles, acronymes et abréviations d'origine étrangère ou antique sont écrits en ***Arial gras, taille 9, caractères italiques, couleur bleue***.

Liste des sigles, acronymes et abréviations utilisés dans ce document

ADAMS	*Allied Deployment and Movement System* Système de soutien interallié des déploiements et des mouvements (OTAN)	*Allied Joint Logistic Doctrine* AJP4
AFL	*Allied Force List* Liste des forces alliées	Instruction 8000 - GOP
CONOPS	*Concept of Operation* Concept d'opération	Instruction 4000 - GOP
CPCO	Centre de planification et de conduite des opérations	
DBM FR	*Database Management Module France*	
FL	*Force List* Liste des forces	Instruction 8000 - GOP
GPO	Groupe de planification opérationnelle	Instruction 4000
NCIA	*NATO Consultation, Command and Control Agency*	
NFC	*National Force Contribution* Contribution nationale de forces	Instruction 8000 - GOP
RIC	*Reportable Item Code*	

SOR	*Statement Of Requirement* Expression des besoins en force	Instruction 8000 - MC133 - GOP
TOPFAS	*Tools for Operational Planning, Force Activation and Simulation* Outil informatique de planification opérationnelle pour l'activation et la simulation de forces (OTAN)	
TUEM	Tableau unique d'effectifs et de matériels	

Partie II – Termes et définitions

(Sans objet).

(PAGE VIERGE)

Résumé

PIA-7.0

1. En raison de la diversité des types concevables d'opérations, il n'existe pas de forces interarmées d'intervention constituées en permanence.

2. Il est donc nécessaire pour chaque opération, nationale comme multinationale, de mettre en cohérence sur le théâtre un ensemble de capacités répondant à la mission ordonnée et prêtes à être mises en œuvre dans des délais souvent très restreints.

3. À ce titre, les capacités nécessaires à la gestion de toute crise sont décrites en modules génériques de projection. Ces modules comprennent les effectifs et les matériels nécessaires à leur emploi.

4. Chaque armée, direction et service, dispose d'une annexe au sein de laquelle il peut décrire ses capacités et ainsi les mettre à disposition des planificateurs dans le cadre d'études capacitaires.

5. Au sein des annexes, la recherche de l'unicité de données, leur cohérence et leur compatibilité sont les garants de la capitalisation des informations tout au long du processus de projection, de l'étude initiale à l'engagement, et du processus de suivi capacitaire, de l'analyse du besoin en capacité à la mise en œuvre des actions de gestion (acquisition ou retrait de matériel, ajustement des consommables, etc…).



Ce document est un produit réalisé par EMA/EMP et mis en ligne par le Centre interarmées de concepts, de doctrines et d'expérimentations (CICDE). Point de contact :

État-major des armées
Division emploi
14, rue Saint Dominique
75700 PARIS SP 07

Téléphone 01 72 69 24 62